

# Règlement intérieur de L'école VTT

## 1. DEFINITION

L'école de cyclotourisme, comme toute les écoles de sport, est une structure, un contenu de formation, **une équipe d'animateurs et d'éducateurs bénévoles**, un groupe de jeunes pratiquants, le tout rassemblé à propos de la découverte totale du cyclotourisme VTT dans le cadre des loisirs et du volontariat dans une perspective de progrès.

## 2. SITUATION

L'école de cyclotourisme est une structure à part entière intégrée au sein du club **VTT AVENTURE** dont le siège se situe à : 9 Rue du Grenouillet 84420 Piolenc.

## 3. REGLEMENTATION

Par les représentants de l'association, l'école de cyclotourisme est habilitée à être en relation de partenariat avec les autorités départementales (Jeunesse et sport) et communales.

## 4. DEPLACEMENT

L'école de VTT ne possède pas de véhicule de transport en commun, donc les parents sont chargés d'amener par le propre moyen, les enfants sur les lieux indiqués au calendrier d'entraînement ou manifestations( randonnée VTT programmée à l'extérieur de Piolenc)

## 5. CONTENU DE LA FORMATION

### **11-18 ans**

Objectif. Critérium VTT départemental, régional, national, semaine jeune

Technique et pratique du VTT

Apprentissage du rando guide et utilisation de la carte 1/25000è Topographie

Réparation du VTT

Maniabilité

### **9-10 ans**

Technique et pratique VTT . Maniabilité

### **7-8 ans**

Technique et pratique VTT

## 6. SECURITE

Les jeunes doivent se présenter à chaque séance avec leur VTT en parfait état de marche. Une visite rapide sera effectuée avant chaque séance. Le moniteur pourra refuser la participation d'un jeune, si il estime que l'état du VTT ou le manque d'équipement créé un risque potentiel pour l'enfant.

Le port du casque est obligatoire et adapté à l'enfant.

Pour l'équipement, se reporter à la liste fournie le jour de l'inscription.

## **7. ADMISSION**

L'école VTT est ouverte à tous les jeunes de 7 à 18 ans à l'appréciation des responsables. Lors de son inscription, un dossier est remis aux parents, qui devront le retourner dûment complété, signé et accompagné des pièces suivantes.

. Certificat médical d'aptitude à la pratique du VTT

. L'acceptation du règlement intérieur

. 5 enveloppes timbrées à l'adresse du représentant légal de l'enfant

. Lors de son admission, le jeune est affilié à la FFCT. Cette affiliation (licence) obligatoire, implique la reconnaissance des statuts et des valeurs de la fédération française de cyclotourisme.

## **8. DISCIPLINE**

Si les règles de vie commune ne sont pas respectées (respect d'autrui, du matériel, perturbations répétées des séances, absences fréquentes et non motivées, mise en danger par son comportement, de sa sécurité et celle des autres) l'encadrement sera amené à prendre des mesures adaptées qui pourront aller jusqu'à l'exclusion temporaire voire définitive, après en avoir informé les parents.

## **9. UTILISATION DES PHOTOS**

Durant la saison, des photos des jeunes sont prises régulièrement dans le cadre de l'activité du VTT. Ces photos sont ensuite déposées sur le site du club afin que vous puissiez les consulter avec vos enfants.

## **10. APPLICATION DE LA REGLEMENTATION**

Le responsable de l'école ainsi que les moniteurs responsables des différentes sections, sont chargés de l'application du règlement

.....

### **Utilisation des photos (1)**

J'autorise

je n'autorise pas

.....

Parents (nom)

Mineur (nom)

Moniteur (nom)

1) rayer la mention inutile.